

Y. DELAPORTE

LES ORIGINES DE LA CHAPELLE
NOTRE-DAME DE LA BRECHE
A CHARTRES



— MORTAIN —
IMPRIMERIE DU « MORTAINAIS »

1943

14

On a
cette an
le tém
Protect
mardi
commu
par la c
que de
aux per
« messe
lui cont
pître et
dirigée
de la le
de reco
encore
A 13 he
un nom
sauvent
Cathéd
point fi
puisque
parce q
des Chi



Y. DUA
Imprim
qui touc
du 15 m
premièr
siècle é

Y. DUA
(Mortai
par qui
c requè
ans d'ou

Des jour
peut être
brochure
Éditions
et chez M.

1972 SP

La Fête de Notre-Dame de la Brèche

On aurait pu croire que l'éclat des fêtes du Centenaire éclipserait, cette année, la solennité liturgique du 15 mars. Il n'en fut rien et c'est le témoignage de la fidèle confiance des Chartrains envers leur céleste Protectrice. Une nombreuse assistance suivit les différents offices : le mardi 14 mars, à 20 h. 15, les complies ouvrirent la fête ; la messe de communion du 15, célébrée par Mgr Lejards et rehaussée des chants par la chorale de la chapelle, vit un nombre de communions plus élevé que de coutume : ces deux premiers offices plus spécialement destinés aux personnes que leur travail occupe toute la journée. La grand-messe capitulaire se déroula à 9 heures avec toute la splendeur que lui confèrent l'assistance pontificale, la présence du vénérable chapitre et les chants fort bien exécutés par une délégation de la Maîtrise, dirigée par M. le chanoine Lecomte. Le *Te Deum* commémoratif de la levée du siège de 1568 fut, en même temps que l'hommage de reconnaissance, le cri de confiance en la puissance divine, qui peut encore aujourd'hui, à la prière de Notre-Dame, faire cesser tous nos maux. A 15 heures, après le chant des Complies, Mgr Lejards dégagea pour un nombreux auditoire les leçons du passé : « la Foi et la Force qui sauvent ». Puis le salut solennel, présidé par M. l'Archiprêtre de la Cathédrale et chanté par le chœur de chant des jeunes filles, met le point final à cette fête de N.-D. de la Brèche 1944. Réjouissons-nous puisque les belles fêtes de novembre 1943 ont encore rendu plus cher, parce que plus actuel sans doute, le culte de « Notre-Dame Protectrice des Chartrains ».



Bibliographie

Y. DELAPORTE : *Notes sur la chapelle N.-D. de la Brèche à Chartres* (Dreux, Imprimerie Moderne 1943). C'est une étude charmante et minutieuse de tout ce qui touche à la chapelle : l'événement de 1568, la procession, la fête liturgique du 15 mars, le mémorial municipal du siège, la Vierge du chanoine Berthelot, la première chapelle (origines, description, histoire), la restauration et l'histoire du siècle écoulé (1843-1943).

Y. DELAPORTE : *Les origines de la chapelle N.-D. de la Brèche, à Chartres* (Mortain, Imprimerie du Mortainais, 1943). Brochure répondant à la question : par qui et à quelle date fut élevée la première chapelle ? Présentation de la « requête » adressée par Simon Sauquet en 1600, d'après une copie authentique, sans doute ignorée jusqu'ici.

Dès lors qu'elles ont pour auteur notre très érudit archiviste diocésain, on peut être assuré de la valeur historique et de l'intérêt que présentent ces deux brochures.

Editées au profit des travaux du Centenaire, elles sont en vente à la chapelle et chez M. l'abbé Ménard, — Prix : 10 francs l'unité.

procession et grand'messe. — 14 h. 30, vêpres, sermon, complies, et salut, procession de l'Archiconfrérie et recommandations à N.-D. du Pilier.

Retraite des hommes. — *Lundi, mardi, mercredi*, à 20 h. 15, allocution par le R. P. Rolland, pour les hommes et jeunes gens.

Jeudi-Saint. — 7 h., messe de communion pour les personnes qui ne peuvent assister à l'office pontifical. — 20 h. 15, chant du *Stabat*, méditation et adoration.

Vendredi-Saint. — 7 h. et 14 h., chemin de la croix et vénération de la vraie croix. — 20 h. 15, sermon sur la Passion. — Quête pour les Lieux-Saints.

Cette année la loi de l'abstinence et du jeûne n'oblige que le vendredi-saint.

Dimanche 9 avril. — *Le Saint Jour de Pâques.* — Messes basses à 6 h. 30, 7 h., 7 h. 30, 8 h., 8 h. 30 et 11 h. 30. — 7 h. 30, messe de communion pascale des hommes et jeunes gens. — 9 h., messe des enfants. — A tous les offices, quête pour les Séminaires.

Pour les offices pontificaux de ces deux semaines, voir Partie officielle.

Jeudi 13. — Adoration réparatrice et salut.

Paroisse Saint-Pierre. — *Dimanche 2.* — 6 h. 15, et 8 h., messes basses. — 7 h., messe de communion. — 9 h., bénédiction des rameaux, procession, grand'messe avec chant de la Passion. Toute la journée : vente au profit des Ecoles libres.

Les lundi 3, mardi 4 et mercredi 5, à 7 h. et à 20 h. 15, retraite pascale pour les dames et jeunes filles.

Jeudi 6. — *Jeudi-Saint.* — 7 h., grand'messe de communion pascale pour les dames et jeunes filles. Dans la journée, adoration au reposoir. — 14 h., adoration par les enfants. — 20 h. 15, cantique, instruction, chant du *Stabat*.

Vendredi 7. — *Vendredi-Saint.* — (Jeûne et abstinence). — 6 h. 15, chemin de la croix. — 7 h., office des Présanctifiés. — 15 h., chemin de la croix. — 20 h. 15, cantique, sermon sur la Passion, adoration de la croix.

Samedi-Saint. — 6 h. 30, bénédiction du Feu nouveau, chant de l'*Exultet*, bénédiction des Fonts-Baptismaux. — Vers 8 h., grand'messe. — Confessions à

14 h. 30, vêpres, chemin de la croix, salut, chapelet.

CHAPELLE SAINT-CHERON : le dimanche, à 8 h., grand'messe. — En semaine, 7 h. 30, messe basse. — CHAPELLE SAINTE-ELISABETH : le dimanche, à 8 h. 30, grand'messe. — En semaine, à 7 h. 30, messe basse.

Paroisse Saint-Aignan. — *Dimanche 20.* — *La Quinquagésime.* — 7 h., 8 h., 9 h. et 11 h. 30, messes basses. — 10 h., grand'messe. — 14 h., vêpres, chapelet et salut. Quêtes pour l'Institut catholique de Paris.

Mercredi 23. — *Les Cendres.* — 6 h. 30, première messe. — 7 h. 30, bénédiction des cendres et messe basse.

Dimanche 27. — *I^{er} du Carême* — 7 h., 8 h., 9 h. et 11 h. 30, messes basses. — 10 h., grand'messe. — 13 h. 15, cours de persévérance pour les jeunes filles. — 14 h., vêpres, chapelet et salut.

CHAPELLE SAINTE-JEANNE D'ARC : A 8 h., messe basse. — 18 h., salut.

CHAPELLE SAINTE-THERÈSE. — 8 h. messe avec chants. — 9 h., messe des enfants. — 17 h. 15, salut.

« Voix de Notre-Dame », 48, Cloître Notre-Dame, Chartres (E.-&-L.)

(Chèques postaux : cc. 444-42, Paris)

Pa 741

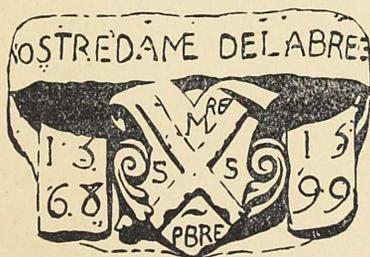
Hommage de l'auteur, très heureuse d'avoir cette occasion
de se rappeler au bon souvenir de Monsieur Verberg -

Y. DELAPORTE

15 mars 1944, en la
fête de N^{ost}r^e Dame
de la Breche -

Y. Delaporte

LES ORIGINES DE LA CHAPELLE
NOTRE-DAME DE LA BRECHE
A CHARTRES



— MORTAIN —

IMPRIMERIE DU « MORTAINAIS »

1943

Imprimatur
Carnoti, die viij Octobris MCMXLIII
+ *RADVLPHVS*
Episcopus Carnotensis

Les Origines de la chapelle Notre-Dame de la Brèche à Chartres

Nous avons publié dernièrement, à l'occasion du centenaire de la restauration de la chapelle Notre-Dame de la Brèche, une courte étude dans laquelle nous avons résumé l'histoire de cette chapelle. Pour conserver à notre travail la brièveté imposée par les circonstances actuelles, nous ne l'avons, contrairement à nos habitudes, muni d'aucune référence. Dans le cas présent, l'inconvénient n'est peut-être pas très grand : les lecteurs chartrains désireux de contrôler nos assertions et en état de le faire n'ignorent pas quelles sont les sources où nous avons puisé ; ils savent fort bien que nous avons utilisé les ouvrages de nos historiens locaux : Roulliard, Souchet, Challine, Pintard, Doyen, l'abbé Pie, Lépinois, ainsi que les travaux plus récents d'érudits tels que MM. Lucien Merlet, l'abbé Métais, Maurice Jusselin.

Il est cependant un point sur lequel nous croyons devoir au public quelques explications, parce que, sur ce point là, nous avons donné des précisions qu'on chercherait vainement dans nos anciens historiens et qui contredisent certaines assertions d'auteurs ayant écrit à une époque plus voisine de la nôtre. Il s'agit de la fondation de la première chapelle de la Brèche. C'est une question que nous croyons utile d'examiner de nouveau.

*
**

L'historien Du Parc, qui nous a laissé un si intéressant récit de l'événement de 1568, ne fait pas mention de la chapelle, pour cette raison péremptoire qu'elle n'existait pas encore à l'époque où il écrivait.

Le premier auteur qui nous renseigne sur ses origines est, à notre connaissance, Sébastien Roulliard. Dans sa *Parthénie*, publiée en 1609, il s'exprime ainsi : Cette chapelle « ha esté construite depuis dix ans par un Chanoine de saint André,

nommé Messire Simon Sauquet, comme exécuteur testamentaire de feu M. Simon Bertelot son oncle, vivant Chanoine dudict Saint André... (1). »

Ce renseignement se présente avec toutes les garanties possibles d'exactitude. A l'époque où Roulliard écrivait, le fait était encore tout récent ; l'auteur, qui avait séjourné à Chartres, avait pu recueillir les souvenirs des témoins. Enfin, l'assertion de Roulliard est confirmée par une inscription : les initiales de Simon Sauquet et la date de 1599 sont gravées sur une pierre sculptée provenant de l'ancienne chapelle et conservée dans la nouvelle.

On conçoit que nos historiens aient fait confiance à Roulliard et se soient bornés à reproduire son témoignage, sans même le contrôler. C'est en effet ce qui s'est produit. Lisons ce qu'ont écrit à ce sujet Souchet, Challine, Pintard et Doyen, nous n'y trouverons rien qui ne soit dans les lignes citées plus haut ; nous constaterons qu'ils ont reproduit non seulement l'assertion, mais même les expressions de l'auteur de la *Parthénie* (2).

Au XIX^e siècle, Lépinois (3), l'abbé Calluet (4), l'abbé Clerval (5) n'ont pas agi autrement. Ainsi, le témoignage de Roulliard a eu, jusqu'à nos jours, de fidèles échos.

*
**

Tandis que d'autres se bornaient à répéter ce qu'on avait dit avant eux, un jeune prêtre, l'abbé Edouard Pie, tentait avec succès, il y a juste cent ans, d'écrire l'histoire de Notre-Dame de la Brèche en utilisant des documents jusque-là inconnus ou négligés. Il a consigné le résultat de ses recherches dans un petit livre paru à l'occasion de la restauration de la chapelle (6).

(1) ROULLIARD, *Parthénie*, II, f. 153 v^o.

(2) Nous croyons inutile de reproduire les passages en question. En voici les références : SOUCHET, *Histoire du diocèse et de la ville de Chartres*, IV, p. 70 ; CHALLINE, *Recherches sur Chartres*, p. 164 ; PINTARD, *Histoire chronologique de la ville de Chartres*, mss de la bibliothèque de Chartres 1012, f. 376, et 1013, f. 274 ; DOYEN, *Histoire de la ville de Chartres*, II, p. 81.

(3) E. DE LÉPINOIS, *Histoire de Chartres*, II, p. 244.

(4) CALLUET, *Chapelle de Notre-Dame de la Brèche*, feuillet sans date imprimé à l'occasion de la restauration de la chapelle ou peu après.

(5) A. CLERVAL, *Guide chartrain* (1^{re} édition), p. 181.

(6) *Notice historique sur Notre-Dame de la Brèche* (sans nom d'auteur). Il en existe deux éditions, toutes deux de 1843.

Après avoir emprunté à Challine, c'est-à-dire indirectement à Roulliard, les renseignements connus de tous, il a cité, le premier, un ancien inventaire des archives du chapitre de la cathédrale, où mention est faite d'une « requête présentée au chapitre par maître Simon Sauquet, chanoine de Saint-André, à l'effet d'avoir la permission de faire parachever une chapelle construite en l'honneur de la sainte Vierge par les soins de maître Simon Berthelot, chanoine dudit Saint-André, son oncle... en 1600. Avec la permission du chapitre au bas de la dite requête (1). »

L'abbé Pie s'est contenté de citer le document sans le commenter, mais, plus récemment, l'abbé Métais n'a pas hésité à formuler ainsi la conclusion qui semble en découler : « Simon Berthelot fit élever une chapelle commémorative, mais il mourut avant de la terminer (2). » Ainsi, c'est Simon Berthelot qui serait le véritable fondateur de Notre-Dame de la Brèche, et non, comme on le croyait autrefois, son neveu Simon Sauquet.

Déjà, et, sans aucun doute, d'après le même document, Lucien Merlet avait écrit à peu près la même chose (3), mais dans la suite, cet érudit changea d'avis, en raison d'un renseignement trouvé par lui dans un nécrologe composé vers 1680 par le chanoine Blaise Le Féron et dont le texte nous est parvenu dans une copie faite pour le chanoine Patin († 1711) (4). On y lit, à la date du 27 avril d'une année qui n'est pas précisée, la notice suivante que nous reproduisons d'après Merlet : « Obiit Matheus *Lallier*, presbiter canonicus, qui fundavit capellam Beate-Marie de Victoria ob liberatam urbem quam obsidione cinxerant princeps Condaeus, et alii rebelloꝝ duces... » ; à quoi Merlet ajoute : « La fondation de cette chapelle a été attribuée par Rouillard à Simon Sauquet, chanoine de Saint-André, comme exécuteur testamentaire de Simon Berthelot, son oncle, décédé chanoine de la même église. Il résulte de notre Nécrologe que le véritable fondateur fut le chanoine Mathieu Lallier ; Sauquet, qui vivait en 1600, reconstruisit peut-être la chapelle détériorée pendant les guerres de la Ligue (1). »

(1) Archives départementales d'Eure-et-Loir, G 131, f. 213 v^o.

(2) CH. MÉTAIS, *Archives du diocèse de Chartres*, II, *Eglises et chapelles*, I, *Ancienne chapelle de la Brèche*.

(3) SABLON, *Histoire de l'auguste et vénérable église de Chartres*, édition de 1864 (avec additions de L. MERLET), p. 112.

(4) Bibliothèque nationale, ms. lat. 10.000.

Que conclure de tout cela ? Quel a été, au juste, le rôle du chanoine Simon Sauquet ? A-t-il été, comme l'ont cru tous nos anciens historiens, le véritable fondateur de Notre-Dame de la Brèche ? N'a-t-il fait que terminer ce que son oncle, Simon Berthelot, avait commencé ? Ou bien a-t-il relevé une chapelle bâtie précédemment par un certain Lallier ?

« Le registre des délibérations du chapitre de cette époque [1600], constate l'abbé Métais, est perdu. Nous y eussions trouvé sans doute de précieux renseignements (2). » Cette perte est regrettable, mais, au point de vue particulier où nous nous plaçons, elle est sans conséquence, car, à défaut du registre en question, un document qui n'a pas encore été versé au dossier de la Brèche va nous permettre de parfaitement élucider le petit problème historique énoncé ci-dessus. Ce document n'est autre que la « requête » présentée au chapitre par Simon Sauquet en 1600, dont une copie authentique, qui semble avoir échappé jusqu'ici aux recherches de nos historiens, se trouve dans le précieux recueil de Janvier de Flainville. Voici le texte de cette supplique :

**

MESSIEURS,

Simon SAUQUET, prebtre, chanoine de l'église collégial monsieur Saint André de ceste ville de Chartres, vous expose en toute humilité que vénérable et discrète personne Messire Simon Berthelot, oncle dudict suppliant, luy vivant chanoine dudict Saint-André, en l'année mil V^c LXIX qui fut l'année d'après le siège de ceste ville, achepta ung jardin et place ruynée par les gens de guerre, où depuis a fet bastir maison assise oudict Chartres, rue Saint André, et près de la Brèche feste en l'année mil cinq cens soixante et huict par les hérétiques de nostre temps. Lequel Berthelot, en considération de

(1) *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, III, p. 100. Voir aussi *Obituaires de la province de Sens*, II (Diocèse de Chartres), publié par M. AUGUSTE MOLINIER, p. 172.

(2) CH. MÉTAIS, *Bref Discours du siège de Chartres de 1568*, p. 41.

la procession générale annuellement feste par vous, Messdicts-sieurs, et aussy de tous messieurs du clergé et habitans de la ville, le quinziesme mars, pour l'heureuse et admirable victoire obtenue allencontre desdictz hérétiques en ladicte année mil cinq cens soixante et huict, à la quelle procession auriez (comme croit ledict suppliant) ordonné faire station à jamais près ladicte brèche et là chanter salutz et motetz en l'honneur de la vierge par enfans de chœur et chantres de vostre église, pour rendre grâces à Dieu le créateur de telle victoire obtenue, et aussy à la vierge sacrée Marie, de ce que par son intercession et prière de l'église son saint temple et habitans de la ville n'auroient esté vyolés par la fureur et rage desdicts hérétiques ; lequel Berthelot voyant telle dévotion estre, feist mettre dans le coing de la muraille de son jardin un image de la vierge Marie avec un certain nombre de prians et barquebusiers, le tout d'imagerie, devant lequel image depuis cedict temps jusques à présent auriez fet chanter lesdicts salutz et motetz par lesdicts enfans de chœur et chantres estans dans la rue, ce que voyant ledict suppliant, et pour faire plus grande révérence à Dieu et à la vierge et attirer le peuple à plus grande dévotion, se seroit retiré pardevers deffunct de bonne mémoire Révérend père en Dieu Monsieur l'évesque de Chartres, Messire Nicolas de Thou (que Dieu absolve) il y a quatre ans et plus, auquel il auroit demandé permission et congé d'oster ledict image hors de ladicte muraille et le mettre dans une petite forme d'oratoire ou chappelle que ledict suppliant y feroit bastir au lieu mesme où estoit ledict image, et y mettre dans ledict oratoire ou chappelle ledict image avec ung autel pour y dire la sainte messe, et aussi affin que lesdictz enfans de chœur et chantres entrassent à couvert et lorsque l'injure du ciel se pourroit présenter pour y chanter lesdicts salutz et motetz, et affin que le peuple y apportast une plus grande dévotion ; ce que volontairement ledict sieur Révérend auroit octroyé, et toutesfoys n'auroit ledict suppliant sceu ny peu satisfaire à sa dévotion et intention du vivant dudict sieur Révérend, tant par incommodité que par empeschement de M. de Sourdis, gouverneur, qui ne vouloit permettre bastir sy près de ladicte brèche dernièrement feste en ladicte ville de Chartres ; mais après que ledict suppliant a veu que nous avions le bénéfice de la paix et que tout estoit réduit en l'obéissance du Roy, se seroit depuis un an en ça présenté

à Messieurs les grands vicaires généraulx de Révérend père en Dieu Monsieur l'Evesque de Chartres et à Monsieur son official, ausquelz il auroit verbalement fet entendre l'intention que dessus ; lesquelz aussy volontairement luy accordèrent ce que dessus estre fet, attendu que c'estoit œuvre de Dieu, sans aucune récompense humaine ; et à leur permission et octroy ledict suppliant se seroit myz en grands coustz et fraiz pour y bastir ledict oratoire ou chappelle comme de présent elle est, tellement que à la procession dernière feste le quinzième jour de mars mil six cens ledict suppliant auroit supplié les dictz sieurs grands vicaires et Monsieur le Doyen à présent d'y faire entrer lesdicts enfans de chœur et chantres pour y dire et chanter le salut acoustumé, et audict suppliant d'y dire la sainte messe, ce qui luy fut lors accordé ; et toutesfoys depuis ledict temps ledict suppliant a esté adverty que à vous, Mesdictsieurs, telle permission et octroy appartient.

C'EST POURQUOY LEDICT SUPPLIANT vous requiert et prie humblement au nom de Dieu, au droit qu'y avez, luy permettre parachever et parfaire ledict oratoire ou chappelle pour y mettre ledict image, faire l'autel pour y célébrer et chanter la sainte messe, et d'y mettre autres images selon la dévotion dudict suppliant, le tout à l'honneur et gloire de Dieu. Ce faisant, ledict suppliant et les siens demeureront à jamais obligés à prier Dieu pour vous.

Signé : SAUQUET, avec paraphe.

Vue et leue au chappitre la requeste cy dessus escripte, chappitre a permis et permet audict Sauquet faire parachever ledict oratoire ou chappelle par luy encommencée. Faict en chappitre le dixième juillet 1600.

Signé : MUSSART, avec paraphe (1).

••

(1) Bibliothèque de Chartres, ms. 1011, II, *Recherches sur Chartres*, vol. II (*Capitation, Clergé*), fol. 431 (au mot *Chapelles*). Remarquons en passant que cette compilation a été mal cataloguée, car les dix volumes considérés comme formant les parties II, III et IV ne constituent en réalité qu'un seul recueil alphabétique aujourd'hui incomplet (lacune entre *Officialité* et *Rambouillet*).

Il est évident que l'archiviste du XVIII^e siècle qui a donné de cette supplique l'analyse citée plus haut ne l'a pas lue avec assez d'attention. Le texte, parfaitement clair, et parfaitement d'accord avec le témoignage de François Rocu, moine de Saint-Père (1), ne laisse subsister aucun doute sur le rôle de Simon Sauquet, seul fondateur de la Brèche. Il n'a pas relevé une chapelle déjà existante, et celle qu'il a parachevée en 1600, il l'avait lui-même commencée l'année précédente.

Il paraît même évident que le chanoine a agi de son propre mouvement et non, ainsi que l'ont dit Roulliard et ceux qui l'ont copié, en qualité d'exécuteur testamentaire au sens strict de l'expression ; autrement il eût été mal fondé à parler de ses « grands coutz et fraiz ». Cependant, comme son œuvre continuait et amplifiait celle de son oncle, on conçoit que les contemporains aient pu se tromper de cela.

Mais comment expliquer l'erreur contenue dans le nécrologe du XVII^e siècle et reproduite par Lucien Merlet ?

Remarquons d'abord que ce nécrologe n'est pas un livre liturgique et officiel, destiné à être lu à l'office de prime, et renfermant des notices rédigées dès la mort des personnes qu'elles concernent. Celui dont il est ici question est d'une nature toute différente. C'est une compilation historique, rédigée, comme nous l'avons dit, au cours du dernier quart du XVII^e siècle à l'aide de divers documents dont l'auteur a donné la liste en tête de son travail.

Remarquons aussi qu'on chercherait vainement, croyons-nous, dans les archives du chapitre de Chartres le nom d'un chanoine Mathieu Lallier. Par contre, il y a eu, justement à l'époque du siège de 1568, un chanoine Sallier, qui portait le prénom de Mathieu (ou Macé). La confusion, qui peut s'expliquer par les fantaisies calligraphiques du XVI^e siècle, est évidente.

(1) On lit dans les mémoires de ce moine (Archives d'Eure-et-Loir, H 41, que la chapelle fut commencée au cours de l'été de l'année 1599, et que le motet accoutumé y fut chanté le 15 mars suivant, avant l'achèvement des travaux. (MAURICE JUSSELIN, *Note sur l'ancienne chapelle de la Brèche*, dans la *Voix de Notre-Dame de Chartres*, 1922, supplément du 11 mars, p. 95).

On possède quelques renseignements sur ce personnage. En 1568, il était déjà chanoine depuis vingt-huit ans, ayant été reçu par provision en cour de Rome le 20 mars 1540. Voulant sans doute terminer sa carrière par un acte de pieuse libéralité, il fit connaître au chapitre, le 8 février 1572, son intention d'assurer par une fondation la solennité de la fête du 15 mars, instituée trois ans auparavant, mais sans que des ressources y eussent été affectées. A cet effet, il donna au chapitre une rente de cent cinq livres, dont soixante-quinze pour la fondation en question et trente pour la célébration de son anniversaire (1).

Ce fut un des derniers actes de sa carrière, car il résigna son canonicat le 3 avril de la même année 1572 (2).

On conçoit que le chanoine Sallier, fondateur, au sens indiqué ci-dessus, de la procession, qui, depuis 1599, faisait une station à la chapelle de la Brèche, ait pu être considéré, un siècle ou environ après les faits que nous venons de rapporter, comme le fondateur de la chapelle elle-même.

Ainsi, une étude attentive des sources donne raison à nos anciens historiens, qui se sont bornés à recevoir et à transmettre un renseignement exact, contre des érudits plus récents et plus documentés, mais trompés par des documents suspects. La question est peut-être de minime importance, mais de sa discussion ressort une conclusion d'un intérêt plus général : en histoire, comme d'ailleurs dans toutes les branches du savoir, ce ne sont pas toujours les derniers venus qui ont raison.

*
**

Résumons en terminant, pour les lecteurs qui ne lisent que les conclusions, et peut-être aussi pour les autres, la chronologie des événements concernant les origines de la chapelle Notre-Dame de la Brèche.

(1) A. DE SANTEUL, *Le Trésor de Notre-Dame de Chartres* (1841), p. 69; [E. PIE], *Notice historique* (1843, première édition), p. 14. Le document utilisé par les auteurs de ces deux ouvrages (Archives d'Eure-et-Loir, G 1476) est actuellement inaccessible.

(2) Nous empruntons les dates extrêmes du canonicat de Mathieu Sallier à un manuscrit de Lecocq (Société archéologique d'Eure-et-Loir, ms. 49, vol. IX), faute de pouvoir consulter actuellement le registre capitulaire des réceptions (Archives d'Eure-et-Loir, G 294).

1^{er}-15 mars 1568. — Siège de Chartres par les protestants.

15 mars 1569. — Premier anniversaire de la levée du siège. Procession à Saint-André.

1569. — Simon Berthelot, chanoine de Saint-André, achète un terrain près de la brèche. Sur ce terrain, à une date que nous ne pouvons préciser, mais sans doute peu après l'avoir acquis, il fait bâtir une maison et fait mettre, dans une niche pratiquée dans le mur du jardin, une image de la Vierge protégeant les Chartrains contre les huguenots. En 1843, on pouvait encore voir, à droite de ce qui restait de la façade de l'ancienne chapelle, une porte en plein cintre avec une clef sculptée où était figurée une croix de Saint-André accompagnée des initiales S B. Cette pierre est actuellement conservée dans la nouvelle chapelle (1).

1596 ou 1597. — Simon Sauquet, neveu, héritier — et probablement filleul — de Simon Berthelot (2), obtient de l'évêque Nicolas de Thou la permission de bâtir une chapelle sur son terrain.

1599. — Autorisation de bâtir la chapelle accordée par les vicaires généraux et l'official de l'évêque Philippe Hurault (3). Commencement des travaux au cours de l'été. Cette date de 1599 est gravée, ainsi que le nom du fondateur, sur une console sculptée qui était au-dessus de l'entrée de l'ancienne chapelle, et qui, dans la nouvelle, sert de socle à la statue de la sainte Vierge.

15 mars 1600. — A la procession, les chantres et enfants de chœur chantent le motet accoutumé dans la chapelle encore inachevée.

(1) L'archéologue chartrain A. Lecocq a pris un croquis de l'état des lieux en 1843. Ce croquis est reproduit dans les *Archives du diocèse de Chartres, Eglises et Chapelles*, I, en tête de la notice sur l'ancienne chapelle de la Brèche.

(2) Nous ne savons à quelle date mourut Simon Berthelot. Il paraît avoir quitté, peu après son acquisition, le chapitre de Saint-André pour celui de la cathédrale. Un chanoine Simon Berthelot y est en effet reçu le 7 février 1572, et, peu après, le 17 novembre 1573, résigne en cour de Rome (Société archéologique d'Eure-et-Loir, ms. 49, vol. IX).

(3) En 1599, Philippe Hurault, évêque de Chartres, n'avait pas encore vingt ans et ne résidait pas dans son diocèse. Il fut sacré en 1607 et fit son entrée à Chartres l'année suivante.

10 juillet 1600. — Autorisation donnée par le chapitre à Simon Sauquet de « parachever et parfaire » la chapelle, d'y ériger un autel et d'y transférer l'image érigée par Simon Berthelot.

Ajoutons enfin, pour rattacher le passé au présent, les dates suivantes :

28 octobre 1791. — En vertu des lois révolutionnaires, la chapelle de la Brèche est vendue et profanée.

25 mars 1843. — L'abbé Baret, vicaire à Notre-Dame de Chartres, achète les restes de la chapelle.

21 novembre 1843. — Bénédiction de la nouvelle chapelle élevée sur l'emplacement de l'ancienne.

Imprimerie du « Mortainais »

— MORTAIN —

a
y
n

s

a

e

e

